

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 21730 du 7 novembre 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ1825712S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 26903 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727036S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} décembre 2018:

Caron Philippe NIGEND : 151 617 NLS : 8 008 308

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} décembre 2018:

Samier Patrick NIGEND : 157 606 NLS : 8 015 084

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} décembre 2018:

Fonteneau Harold NIGEND : 129 601 NLS : 5 282 537

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} décembre 2018:

Poitou Raymond NIGEND : 152 724 NLS : 8 010 672

Piaczynski Joël NIGEND : 137 470 NLS : 5 324 188

Colin Éric NIGEND : 136 617 NLS : 5 295 226

Papet Pascal NIGEND : 159 189 NLS : 8 016 536

Beal Denis NIGEND : 136 847 NLS : 5 322 508

Foré Pascal NIGEND : 144 280 NLS : 8 003 231

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 novembre 2018.

*Le colonel, commandant adjoint
de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Vienne,
Y. DUMEZ*